

Arrêté n° 56

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route :

Vu le Code de la route ;

Vu la demande en date du 16 juillet 2025 formulée par SPIE BATIGNOLLES Energie - Borja, sis 68 chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY, représenté par Mme Laura BLANC, souhaitant effectuer une extension de ligne basse tension en souterrain et posée en façade pour le compte de M. Arif QURESHI, au 45 et 55 Place d'Occitanie, 46260 Limogne-en-Quercy ;

Considérant la sécurité des automobilistes et piétons pendant les travaux :

ARRETE

Article 1 : A compter du 21/07/2025 et dans un délai maximal de 90 jours, la société SPIE BATIGNOLLES est autorisée à effectuer les travaux sus-nommés, en occupant le domaine public devant les immeubles situés 45 et 55 place d'Occitanie, 46260 Limogne-en-Quercy, correspondant respectivement aux parcelles cadastrales 267 et 461.

Article 2 : La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : place d'Occitanie, 46260 Limogne-en-Quercy. Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

Article 3 : Aux abords du chantier, le stationnement sera interdit sauf aux véhicules de chantier

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par le pétitionnaire. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux

Article 5 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, graviers, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 6 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à LIMOGNE EN QUERCY le 18/07/2025

Fait à LIMOGES

Publication au registre le 18/07/2025

Le Maire.



Jean-Claude VIALETTE.